



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLEGE LA GARRIGUETTE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(art L2123-1 du Code de la commande publique
et suivant au chapitre III)

REGLEMENT GENERAL DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CHARGES VOYAGE EN CAMPANIE / ROME 2025

- ♦ Définition de la consultation : la consultation se compose d'un marché réparti en 1 lot.

L'objectif est de permettre à un groupe de 55 à 57 élèves et de 4 accompagnateurs d'effectuer un voyage scolaire en Campanie et à Rome du 6 au 11 avril 2025 en bus, dans le respect du programme suivant :

- **Dimanche 6 avril** : départ devant le collège vers 15h en bus vers Naples.
- **Lundi 7 avril** : Visite du site de Pompei toute la journée, déjeuner au restaurant, dîner et nuit en hôtel dans la région de Naples.
- **Mardi 8 avril** : Matin : visite du site d'Herculanum, panier repas. Après-midi, visite du musée archéologique de Naples. Dîner et nuit en hôtel dans la région de Naples.
- **Mercredi 9 avril** : Matin : visite du site et du musée de Paestum le matin, panier-repas visite de la villa Oplontis l'après-midi. Dîner et nuit en hôtel dans la région de Naples.
- **Jeudi 10 avril** : l'autocar dépose le groupe à Rome. Le matin : visite du Forum Romain et du Colisée, panier repas puis promenade au champs de Mars. Dîner pizzeria, puis départ vers 21h00 pour la France.
- **Vendredi 11 avril** : Arrivée vers 12h à Vergèze.

- ♦ Caractéristiques de la prestation :

Le séjour se fera sur place en hôtel dans la Région de Naples, minimum 3 étoiles. Les élèves seront hébergés en chambres multiples (capacité des chambres à préciser dans l'offre) et les professeurs en chambres individuelles ou doubles (à préciser également).

Le transport des élèves se fera dans un autocar grand tourisme. Tous les déplacements des élèves prévus au programme sont pris en charge suivant des modalités à préciser de façon détaillée dans votre offre. Toutes les visites du programme, payantes ou gratuites, seront réservées par vos soins, aux dates et heures prévues au programme.

- ♦ Prix de la prestation : votre prix comprendra **tous les repas du petit déjeuner lundi 7 avril au petit-déjeuner du vendredi 11 avril**. Les déjeuners des jours 3, 4 et 5 sont proposés sous la forme de paniers-repas suivant le programme. Les dîners et petits-déjeuners du lundi soir au jeudi

matin seront pris à l'hôtel, les petits déjeuners des jour 2 et 6 en cafétéria. Le déjeuner du jour 2 en restaurant et le dîner du jour 5 en restaurant- pizzeria.

Votre prix comprendra également tous les frais liés au trajet (repas et hébergement des chauffeurs, péages frais de stationnement...), à l'hébergement (caution éventuelle...).

L'assurance annulation avec extension garantie COVID, pandémie...sera incluse dans votre prix. Enfin, tous les frais des visites prévues au programme seront également inclus dans votre offre. Tous les frais devront figurer sur les factures déposées dans chorus : **aucun règlement ne doit être effectué par le groupe lors du séjour (taxes de séjour cautions...)**

Votre offre prévoira également la mise en place d'une messagerie vocale pendant le séjour pour les parents.

Votre offre comprendra les taxes de séjour.

Le prix est fixé pour 55 à 57 participants et 4 accompagnateurs. Le prix pour un nombre de participants inférieur sera également précisé sur votre offre.

♦ Information des candidats : toute demande d'information relative à ce marché du collège la Garriguette est susceptible d'être faite auprès de Mme Sophie Pondarrasse, secrétaire-générale (gest.0300050s@ac-montpellier.fr)

♦ Critères de choix et de pondération : l'établissement appréciera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1) Qualité : **50 %** (respect du programme, qualité et localisation de l'hébergement et des conditions de transport)
- 2) Prix : **40%**
- 3) Qualité technique du dossier, détail de l'offre, des documents fournis et des services proposés : **10 %**

Pour apprécier la qualité des offres, le **BPU sera complété et joint obligatoirement à l'offre**. Le BPU précisera le cas échéant le coût du séjour en cas d'annulation d'un ou de plusieurs participant et en cas d'annulation du groupe.

♦ Résiliation : Conformément à l'article 32 du CCAG FCS, la résiliation pourra être prononcée pour faute du titulaire dans l'exécution des prestations du marché (manquement aux règles d'hygiène, non-conformité des produits, retards répétés lors des livraisons...). Conformément à l'article 32-2 du CCAG FCS, une mise en demeure devra précéder la résiliation aux torts du titulaire. Assortie d'un délai d'exécution, elle devra avoir été préalablement notifiée et être restée infructueuse.

♦ Le lieu d'exécution du marché est le collège la Garriguette avenue des Garrigues 30310 VERGEZE

♦ Les documents contractuels à fournir sous peine d'annulation de l'offre sont :

- **Le bordereau unitaire des prix (BPU)** dûment rempli et signé. Il devra également faire apparaître le cachet de l'entreprise. Tout tableau rempli de manière incomplète ne sera pas pris en compte et toute erreur de calcul sera susceptible d'être éliminatoire pour le candidat.
- **le présent règlement général** de la consultation
- **la déclaration sur l'honneur** dûment signée par l'entreprise portant candidature

♦ Date de la publication de la consultation : du **20 septembre 2024 au 4 octobre 2024** via le site internet AJI

♦ Date limite de dépôt des offres : les propositions devront parvenir sur la plateforme de consultation du site AJI pour le **4 octobre - minuit**, dernier délai. Durée de la validité des offres 60 jours à compter de la date limite de dépôt.

♦ Information des candidats :

Les candidats retenus seront avisés par courrier électronique via le site AJI.

♦ Modalités de règlement et Forme des prix : le paiement s'effectue par mandat administratif, sur présentation d'une facture déposée sur la plateforme CHORUSPRO, dans le délai prévu par la réglementation à compter du service fait et de la réception des factures émises par le titulaire. Un ou deux acomptes peuvent être versés sur présentation d'une facture d'acompte déposée sur chorus pro. Conformément à la réglementation en vigueur, les acomptes versés ne pourront pas excéder 70 % du montant total du voyage.

Le solde sera versé uniquement après la remise de tous les documents (billets...) permettant la réalisation du voyage et du séjour.

♦ Forme des prix :

Les prestations font l'objet d'un prix unitaire et non révisable.

Les prix doivent comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation et le cas échéant les frais de facturation et de gestion.

Les factures faisant apparaître de tels frais ne pourront pas être prises en charge.

La facture comporte outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom et adresse du titulaire de l'offre
- Les coordonnées bancaires complètes (IBAN et BIC)
- Les noms et adresses du service acheteur
- Le prix unitaire hors TVA et TTC
- Le taux et montant de TVA

Les factures sont à déposer sur le portail **CHORUS PRO** à l'adresse suivante :

<https://chorus-pro.gouv.fr>

Numéro de SIRET du collège : **193 000 502 000 16**

L'agent comptable chargé du paiement est celui du lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz à MILHAUD.

Pour le prestataire :

Nom
Titre

A, le
Cachet et signature



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLEGE LA GARRIGUETTE

OFFRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché A Procédure Adaptée du jeudi 19 septembre 2024
pour la réalisation d'un séjour en Italie

Fournisseur :

Je soussigné (nom prénom et qualité) : agissant au nom et
pour le compte de la société :

Dont le siège social est :

Immatriculé à l'INSEE sous le n°

Et au registre du commerce du greffe du Tribunal de.....

Sous le numéro :

Après avoir pris connaissance et visé le règlement de la consultation valant Cahier des Clauses Particulières relatif au marché visé en objet,

- 1 - m'engage sans réserve à traiter avec le collège la Garriguette selon les prix figurant au BPU joint, et conformément au contenu détaillé de l'offre joint dans le dossier technique
- 2 - demande que le collège se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert à l'organisme financier dont le RIB est joint en annexe.
- 3 - Affirme sur l'honneur et sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs être en règle avec les administrations fiscale et sociale.

A , le

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

CACHET ET SIGNATURE DE
L'ETABLISSEMENT



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLEGE LA GARRIGUETTE

Bordereau des prix unitaires (BPU)

PRESTATIONS COMPRISES	Tarif pour le groupe
TRANSPORT	
Transport en autocar grand tourisme au départ de Vergèze à destination de Naples et de Rome AR	
Déplacements sur place pour les visites et les transferts vers le lieu d'hébergement.	
HEBERGEMENT & RESTAURATION	
1) hébergement en hôtel 3 étoiles min dans la région de Naples (localisation à préciser dans l'offre)	
2) tous les repas du petit déjeuner du lundi au petit déjeuner du vendredi suivant le programme. Les dîners et petits-déjeuners du lundi soir au jeudi matin seront pris à l'hôtel, les petits déjeuners des jour 2 et 6 en cafétéria. Le déjeuner du jour 2 en restaurant et le dîner du jour 5 en restaurant-pizzeria. Les déjeuners des jours 2, 3 et 4 seront proposés sous la forme de paniers-repas	
VISITES	
1) Les visites payantes à réserver par le prestataire suivant le programme.	
2) Variante : location de systèmes micro/écouteurs pour l'enseignant (4 jours)	
ASSURANCES & ASSISTANCES	
1) Assurance annulation pandémie comprise	
2) Permanence 24/24 & 7/7	
-	
RETRIBUTION DU PRESTATAIRE	
1) Adhésion	
1) Frais de gestion ou autres frais	
TOTAL	
Prix total base 59 à 61 participants :	
Prix total - de 59 participants (à préciser) :	